

longtemps, si nous en jugeons par les injonctions réitérées qu'ils reçoivent de rester à leur porte. A l'approche du danger, on rassemblait les provisions, le bétail et les habitants dans les encintes auxquelles le clocher servait de tour, chaque famille un peu notable y ayant des logements pour ces occasions. La garnison proprement militaire était peu nombreuse, parcequ'on se faisait aider des paysans. En 1398, il y avait au château de Rochetaillée trois gentils-hommes avec leurs valets, trois soldats arbalétriers, un portier et un artilleur; quatre bombardes garnissaient alors le donjon de Saint-Bernard, près d'Anse. Il est aussi parlé d'un arquebusier en cet endroit dès 1365. Si les termes ne nous font pas illusion, ce serait peut-être la première mention d'armes à feu dans notre province. »

Un premier grand jubilé local fut célébré avec éclat à Saint-Jean en 1446. L'empressement fut tel à ce sujet aux environs de la métropole, que plusieurs personnes furent étouffées. On sait que ce jubilé local a lieu lorsque la Saint-Jean et la Fête-Dieu se rencontrent le même jour. Pour celui de 1446, on frappa une médaille gothique; elle porte un saint Jean tenant l'agneau de la main gauche. La légende est : *Le grand jubilé fut à Saint-Jean de Lyon, 1446.*

A l'époque de notre second jubilé local, qui eut lieu en 1546, une grande partie de cet enthousiasme existait encore malgré le progrès des idées nouvelles. Il y eut une telle affluence des pays de France, Lorraine et Savoie, qu'on ne pouvait marcher dans les rues; on fut contraint de dresser des tables au milieu des places, sous le feuillage, pour servir à manger; les églises et les couvents ne suffisaient pas aux confessions. Quoiqu'on eut établi tout exprès un pont de bateaux qui allait aux Célestins, il y eut encore de l'encombrement, et les accidents auraient été plus fâcheux, si des fenêtres, on n'eut jeté du pain trempé de vin, que les pauvres gens, dit Rubys, recevaient dans leur bouche, haletants comme poussins. Dans le jubilé de 1666, le Chapitre accompagna le mandement épiscopal d'une ordonnance fort sage. Il y était dit qu'il suffirait de visiter l'église une seule fois, depuis le mercredi 3 Juin, jusqu'au samedi suivant, pour se s'y confesser et prier, et qu'on